



Grand froid : Par solidarité, Paris réduit sa consommation d'électricité

En raison du grand froid, le réseau électrique français est particulièrement sollicité. À l'initiative d'Anne Hidalgo, la Ville de Paris va donc réduire sa consommation d'électricité. Cette mesure contribue à prévenir d'éventuelles coupures sur le territoire national, qui pourraient impacter les particuliers ou les professionnels.

La Ville de Paris s'est engagée depuis plusieurs années dans l'amélioration de ses performances énergétiques à travers la mise en œuvre de son Plan climat énergie. À titre d'exemple, elle a considérablement modernisé son éclairage public, qui consomme aujourd'hui 25% d'électricité en moins qu'il y a dix ans, soit une économie annuelle équivalente à la consommation d'une ville de plus de 300 000 habitants.

Au-delà de ces actions durables, Anne Hidalgo a décidé de prendre des mesures ponctuelles pendant toute la durée de la vague de froid qui touche actuellement la France. Avec la baisse des températures, le réseau électrique national est en effet particulièrement sollicité, faisant craindre des coupures qui pourraient impacter les particuliers et les professionnels.

« À partir de ce mardi soir, les éclairages extérieurs de 230 bâtiments publics parisiens contrôlés à distance seront éteints. Paris fera ainsi acte de solidarité en réduisant sa consommation. D'ici mercredi soir, 100 bâtiments supplémentaires dont l'éclairage est commandé localement s'y ajouteront », explique Célia Blauel, adjointe à la Maire en charge de l'environnement, du développement durable, de l'eau, de la politique des canaux et du Plan climat énergie territorial.

« Avec ces extinctions, nous voulons aussi envoyer un signal aux professionnels et aux particuliers : pour éviter que des foyers se retrouvent privés d'électricité, soyons tous solidaires en réduisant pendant quelques jours nos consommations d'énergies », ajoute l'adjointe à la Maire.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les équipements publics de la Ville de Paris sont par ailleurs alimentés à 100% en électricité d'origine renouvelable ou de récupération. Cette origine est garantie par des certificats européens homologués.